



CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE



17710/13

(OR. en)

PRESSE 571  
PR CO 67

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3282e session du Conseil

### Transports, télécommunications et énergie

Bruxelles, le 12 décembre 2013

Président **Jaroslav Neverovič**  
Ministre de l'énergie de la Lituanie

# P R E S S E

---

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6319 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026  
[press.office@consilium.europa.eu](mailto:press.office@consilium.europa.eu) <http://www.consilium.europa.eu/press>

17710/13

1  
FR

## **Principaux résultats du Conseil**

### ***Marché intérieur de l'énergie***

*Dans le cadre du suivi du Conseil européen du 22 mai 2013, le Conseil a approuvé un rapport du Conseil sur les progrès réalisés dans l'achèvement du marché intérieur de l'énergie.*

### ***Dimension extérieure de la politique énergétique de l'UE***

*Dans le cadre du suivi du Conseil européen du 22 mai 2013, le Conseil a approuvé un rapport du Conseil sur l'état des lieux concernant la dimension extérieure de la politique énergétique de l'UE.*

### ***Changements indirects dans l'affectation des sols***

*Le Conseil a examiné un texte de compromis de la présidence sur le projet de directive relative aux changements indirects dans l'affectation des sols (CIAS) modifiant les directives concernant la qualité des carburants et les énergies renouvelables. Certaines questions demeurent toutefois en suspens et il n'a pas été possible de dégager un accord politique à ce stade. Les instances préparatoires du Conseil ont par conséquent été invitées à poursuivre leurs travaux sur cette proposition afin qu'un accord politique puisse être conclu ultérieurement.*

**SOMMAIRE**<sup>1</sup>

<b>PARTICIPANTS.....</b>	<b>4</b>
--------------------------	----------

**POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

Changements indirects dans l'affectation des sols .....	6
Marché intérieur de l'énergie .....	6
Dimension extérieure de la politique énergétique de l'UE.....	7
Divers.....	9
Communication de projets d'investissements relatifs à des infrastructures énergétiques.....	9
Programme de travail de la future présidence.....	9
Évolution récente dans le domaine de l'énergie nucléaire .....	9

**AUTRES POINTS APPROUVÉS***POLITIQUE COMMERCIALE*

– Mesures antidumping .....	10
-----------------------------	----

<sup>1</sup>

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

## PARTICIPANTS

### Belgique:

M. Melchior WATHELET

Secrétaire d'État à l'environnement, à l'énergie et à la mobilité, adjoint à la ministre de l'intérieur, et secrétaire d'État aux réformes institutionnelles, adjoint au premier ministre

### Bulgarie:

M. Ivan AĬOLOV

Vice-ministre de l'économie et de l'énergie

### République tchèque:

M. Pavel ŠOLC

Vice-ministre de l'industrie et du commerce

### Danemark:

M. Martin LIDEGAARD

Ministre du climat, de l'énergie et du bâtiment

### Allemagne:

M. Stefan KAPFERER

Secrétaire d'État, ministère fédéral de l'économie et de la technologie

### Estonie:

M. Clyde KULL

Représentant permanent adjoint

### Irlande:

M. Pat RABBITTE

Ministre des communications, de l'énergie et des ressources naturelles

### Grèce:

M. Ioannis MANIATIS

Ministre de l'environnement, de l'énergie et du changement climatique

### Espagne:

M. José Pascual MARCO MARTÍNEZ

Représentant permanent adjoint

### France:

M. Philippe MARTIN

Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

### Croatie:

M. Goran ŠTEFANIĆ

Représentant permanent adjoint

### Italie:

M. Claudio DE VINCENTI

Secrétaire d'État au ministère du développement économique

### Chypre:

M<sup>me</sup> Maria HADJITHEODOSIOU

Représentant permanent adjoint

### Lettonie:

M. Daniels PAVĻUTS

Ministre de l'économie

### Lituanie:

M. Jaroslav NEVEROVIĆ  
M. Aleksandras SPRUOGIS

Ministre de l'énergie  
Vice-ministre de l'énergie

### Luxembourg:

M. Georges FRIDEN

Représentant permanent adjoint

### Hongrie:

M. Pál KOVÁCS

Secrétaire d'État chargé du changement climatique et de l'énergie, ministère du développement national

### Malte:

M. Konrad MIZZI

Ministre de l'énergie et de la préservation de l'eau

### Pays-Bas:

M. Henk KAMP

Ministre des affaires économiques

**Autriche:**

M. Harald GÜNTHER

Représentant permanent adjoint

**Pologne:**

M. Jerzy Witold PIETREWICZ

Secrétaire d'État au ministère de l'économie

**Portugal:**

M. Jorge MOREIRA DA SILVA

Ministre de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

**Roumanie:**

M. Constantin NITA

Ministre délégué, chargé de l'énergie

**Slovénie:**

M. Samo OMERZEL

Ministre des infrastructures et de l'aménagement du territoire

**Slovaquie:**

M. Tomáš MALATINSKÝ

Ministre de l'économie

**Finlande:**

M. Jan VAPAAVUORI

Ministre de l'économie

**Suède:**

M. Jan Roland OLSSON

Représentant permanent adjoint

**Royaume-Uni:**

M. Edward DAVEY

Ministre de l'énergie et du changement climatique

---

**Commission:**

M. Günther OETTINGER

Membre

M<sup>m</sup>c Connie HEDEGAARD

Membre

## **POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

### **Changements indirects dans l'affectation des sols**

Le Conseil a examiné un texte de compromis de la présidence (doc. [16546/13](#)) sur le projet de directive relative aux changements indirects dans l'affectation des sols (CIAS) modifiant les directives concernant la qualité des carburants (98/70/CE) et les énergies renouvelables (2009/28/CE). Certaines questions demeurent toutefois en suspens et il n'a pas été possible de dégager un accord politique à ce stade. Les instances préparatoires du Conseil ont par conséquent été invitées à poursuivre leurs travaux sur cette proposition afin qu'un accord politique puisse être conclu ultérieurement.

#### ***Contexte***

L'objectif de la directive proposée est d'engager la transition vers des biocarburants qui assurent des réductions importantes des émissions de gaz à effet de serre même lorsque les estimations relatives aux émissions liées aux changements indirects dans l'affectation des sols sont communiquées, les investissements existants devant par ailleurs être protégés.

La directive sur les énergies renouvelables définit des objectifs contraignants, à réaliser avant 2020, en vue d'atteindre une part de 20 % de l'énergie provenant de sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie de l'UE et une part de 10 % de ce type d'énergie dans les transports. Parallèlement, une modification de la directive sur la qualité des carburants a fixé à l'horizon 2020 l'objectif contraignant d'une réduction de 6 % de l'intensité en gaz à effet de serre des carburants utilisés dans le transport routier et dans les engins mobiles non routiers.

Lorsque ces directives ont été adoptées, le Parlement européen et le Conseil ont demandé à la Commission d'examiner les effets négatifs que la conversion de terres pourrait avoir sur les réductions d'émissions de gaz à effet de serre et, au besoin, de présenter une proposition législative. Le projet de directive a été présenté par la Commission en octobre 2012 (doc. [15189/12](#)).

Le Parlement européen a adopté sa position en première lecture le 11 septembre 2013.

### **Marché intérieur de l'énergie**

Dans le cadre du suivi du [Conseil européen du 22 mai 2013](#), le Conseil a approuvé un rapport du Conseil sur les progrès réalisés dans l'achèvement du marché intérieur de l'énergie (doc. [17755/13](#)). En outre, la Commission a donné aux ministres des informations concernant l'achèvement du marché intérieur de l'énergie de l'UE.

Le marché intérieur de l'énergie de l'Union européenne, qui doit être achevé en 2014, apportera une contribution importante à chacun des trois piliers de la politique énergétique de l'UE que sont le caractère durable, la compétitivité et la sécurité de l'approvisionnement, ainsi qu'au programme de l'UE pour la croissance et l'emploi. Il contribuera également à la réalisation des objectifs que l'UE s'est fixés en matière d'énergie et de climat, au passage à une économie à faibles émissions de carbone, au renforcement de la politique énergétique extérieure de l'Union et à la réduction de la dépendance de l'Union vis-à-vis de l'extérieur.

Le rapport du Conseil approuvé par les ministres porte sur les thèmes suivants: achever le marché intérieur de l'énergie et mettre fin à l'isolement énergétique, assurer des investissements, ainsi que diversification, efficacité énergétique et tarification. Dans ses conclusions, trois grandes priorités sont recensées: poursuivre l'harmonisation par la mise en œuvre du troisième "paquet énergie", poursuivre sans délai le développement des infrastructures énergétiques, ainsi que contribuer de veiller à l'application effective des règles de l'UE en matière d'intégration des marchés et d'efficacité énergétique et à leur respect, et mettre en place des conditions de concurrence équitables pour les entreprises opérant sur le territoire de l'UE. Le rapport sera transmis au Conseil européen.

Le rapport du Conseil s'appuie sur les contributions apportées par la Commission et les États membres. Le sujet a également été abordé lors de la réunion informelle que les ministres de l'énergie ont tenue à Vilnius les 19 et 20 septembre.

Les questions liées au marché intérieur de l'énergie de l'UE seront examinées l'année prochaine. Le Conseil européen a l'intention de discuter de la question des prix et des coûts de l'énergie en février 2014, dans la perspective du débat qu'il doit consacrer en mars 2014, sur la base des propositions de la Commission, à la compétitivité et à la politique industrielles, ainsi qu'aux options stratégiques concernant le cadre pour la politique énergétique et climatique à l'horizon 2030. La Commission présentera au début de 2014 son rapport sur les progrès réalisés dans l'achèvement du marché intérieur de l'énergie.

Le 7 juin 2013, le Conseil TTE (Énergie) a adopté des conclusions (doc. [9809/13](#)) sur l'achèvement du marché intérieur de l'énergie.

### **Dimension extérieure de la politique énergétique de l'UE**

Dans le cadre du suivi du Conseil européen du 22 mai 2013, le Conseil a approuvé un rapport du Conseil sur l'état des lieux concernant la dimension extérieure de la politique énergétique de l'UE (doc. [17756/13](#)). En outre, la présidence et la Commission ont donné aux ministres des informations sur l'évolution récente de la situation en ce qui concerne les relations extérieures dans le secteur de l'énergie.

Le rapport du Conseil porte sur les thèmes suivants: l'évolution du paysage énergétique mondial depuis 2011 ainsi que les progrès réalisés en ce qui concerne la politique énergétique extérieure de l'UE et les résultats obtenus dans ce cadre depuis 2011. Il contient également des recommandations en vue de continuer à renforcer et à améliorer la politique énergétique extérieure de l'UE. Il préconise que la Commission, le Conseil et les États membres continuent à déployer des efforts pour poursuivre le développement de la politique énergétique extérieure de l'Union, y compris du point de vue stratégique, en se fondant sur les conclusions de 2011 et en prenant dûment en considération les recommandations figurant dans le rapport. Le Conseil est invité à revenir sur cette question avant la fin de 2016.

Le rapport a été élaboré sur la base de contributions des États membres et de la Commission. Le sujet a également été abordé lors de la réunion informelle que les ministres de l'énergie ont tenue à Vilnius les 19 et 20 septembre.

Le [Conseil européen de mai](#) a chargé le Conseil de donner suite à ses conclusions de novembre 2011 et d'examiner l'évolution de la situation concernant la politique extérieure de l'UE en matière d'énergie avant la fin de 2013. En septembre 2013, la Commission a présenté son rapport intitulé "Mise en œuvre de la communication sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique et la coopération internationale et des conclusions du Conseil "Énergie" de novembre 2011" (doc. [13642/13](#)). Les [conclusions du Conseil de novembre 2011](#) portent sur les points suivants: renforcer la coordination de la dimension extérieure de la politique énergétique de l'UE, renforcer la coopération entre l'UE et les pays tiers (en particulier les instruments multilatéraux, les infrastructures, l'intégration du marché et la sécurité et la sûreté au niveau mondial), approfondir les partenariats dans le domaine de l'énergie et soutenir les économies en développement.

Par ailleurs, le Conseil a été informé par la présidence et la Commission des événements et évolutions qui ont marqué les relations internationales au cours de la présidence lituanienne, ou qui devraient intervenir prochainement.

Ces informations concernaient notamment la réunion ministérielle de l'Agence internationale de l'énergie (Paris, les 19 et 20 novembre), la dixième réunion organisée dans le cadre du dialogue UE-OPEP sur l'énergie (Vienne, le 11 novembre), la onzième réunion du Conseil ministériel de la Communauté de l'énergie (Belgrade, le 24 octobre), la vingt-quatrième réunion de la Conférence de la charte de l'énergie (Nicosie, les 5 et 6 décembre), le seizième sommet UE-Chine (Pékin, le 21 novembre) et les relations entre l'UE et la Russie dans le domaine énergétique.



## **Divers**

### **Communication de projets d'investissements relatifs à des infrastructures énergétiques**

La présidence a donné au Conseil des informations sur l'accord dégagé en première lecture avec le Parlement européen concernant le règlement sur la communication de projets d'investissement relatifs à des infrastructures énergétiques (doc. [16392/13](#)).

Le Comité des représentants permanents a confirmé cet accord le 23 octobre 2013. Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

### **Programme de travail de la future présidence**

La délégation grecque a présenté le programme de travail de la prochaine présidence dans le secteur de l'énergie (doc. [16838/13](#)). La présidence grecque donnera en particulier la priorité à l'achèvement du marché intérieur de l'énergie de l'UE dans le délai fixé, soit en 2014, aux travaux menés pour qu'aucun État membre ne reste à l'écart des réseaux européens d'ici 2015 et à l'accord international concernant les changements climatiques qui doit être conclu en 2015. Elle s'intéressera aussi, entre autres, aux facteurs déterminant les prix et les coûts de l'énergie, à la protection des consommateurs vulnérables, à la précarité énergétique et à la compétitivité de l'ensemble du secteur de l'énergie.

La réunion informelle des ministres aura lieu les 15 et 16 mai 2014 et les sessions du Conseil TTE (Énergie) se tiendront le 4 mars 2014 à Bruxelles et le 12 juin 2014 à Luxembourg.

### **Évolution récente dans le domaine de l'énergie nucléaire**

Le Conseil a reçu des informations sur l'évolution récente de la situation dans le domaine de l'énergie nucléaire (doc. [16833/13](#)). Ces informations portaient notamment sur les tests de résistance, après l'appel lancé par le Conseil européen en 2011 pour que de tels tests soient réalisés, et sur les progrès accomplis au niveau du groupe de travail sur la proposition de directive modifiant la directive 2009/71/Euratom établissant un cadre communautaire pour la sûreté nucléaire des installations nucléaires.

## **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

### **POLITIQUE COMMERCIALE**

#### **Mesures antidumping**

– ***Câbles en fer ou en acier - Russie***

Le Conseil a abrogé les mesures antidumping sur les importations de certains câbles en fer ou en acier originaires de Russie à la suite d'un réexamen au titre de l'expiration des mesures effectué en application du règlement (CE) n° 1225/2009 (le "règlement antidumping de base" de l'UE) (doc. [16733/13](#)).

– ***Peroxosulfates (persulfates) - Chine***

Le Conseil a institué un droit antidumping définitif sur les importations de peroxosulfates (persulfates) originaires de Chine à la suite d'un réexamen au titre de l'expiration des mesures effectué conformément au règlement (CE) n° 1225/2009 (doc. [16740/13](#))

---